

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 avril 2014

Présents : Mme Sylvie SECHET Mmes Paule MASSON, Anne OLIVIER, Catherine LAVAUD, Nathalie GRILLON, Aline VAUTHIER, Sylvie MILLOT, Martine HUIBAN et Mrs Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Jurgen ALLEAUME, Sébastien DESBOURDES, Bernard PERUS, Fabrice AUCOULON, André MAUTRAIT.

Secrétaire de séance : Mmes Catherine LAVAUD et Anne OLIVIER

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Mme le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- **Modification du marché d'enfouissement**

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mmes Catherine LAVAUD et Anne OLIVIER sont désignées en qualité de secrétaire de séance.

2) Règlement intérieur du conseil municipal

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants uniquement ont l'obligation d'établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire propose au conseil municipal un projet de règlement intérieur.

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les principales dispositions contenues dans ce projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Madame Anne OLIVIER propose des modifications au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur, dans les conditions exposées par Madame le Maire avec les modifications demandées.

3) Indemnités des élus

Mme le Maire propose au conseil municipal de voter le montant des indemnités des élus. Elle précise que les membres du conseil municipal, selon le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants peuvent fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Madame le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 voix contre (Mme OLIVIER et Mr PERUS) et 13 voix pour, décide de fixer à 40% de l'Indice Brut 1015 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et avec effet au 8 avril 2014 ;

Le conseil municipal décide également de fixer à 10% de l'Indice Brut 1015 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et avec effet au 8 avril 2014 ;

Et décide d'allouer une indemnité de fonction aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction du maire au taux de 4 % de l'indice brut 1015 et avec pour effet au 8 avril 2014 qui reste dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints.

4) Composition des commissions et comités

a) Commission d'Appel d'Offres

Mme le Maire explique qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Elle rappelle qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires Sièges à pourvoir : 3

Nombre de votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 15

	Voix
Liste 1 : Sébastien DESBOURDES André MAUTRAIT Marcel DUBOIS	15

Le conseil municipal proclame élus les membres titulaires suivants : Sébastien DESBOURDES ; André MAUTRAIT ; Marcel DUBOIS ;

Membres suppléants Sièges à pourvoir : 3

Nombre de votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 15

	Voix
Liste 1 : Jean-Michel DUMAZERT Nathalie GRILLON Paule MASSON	15

Le conseil municipal proclame élus les membres suppléants suivants : Jean-Michel DUMAZERT ; Nathalie GRILLON ; Paule MASSON ;

b) Commission de délégation des services publics

Mme le Maire explique qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission délégation des services publics et ce pour la durée du mandat.

Elle rappelle qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission délégation des services publics :

Membres titulaires Sièges à pourvoir : 3

Nombre de votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 15

	Voix
Liste 1 : Sébastien DESBOURDES André MAUTRAIT Marcel DUBOIS	15

Le conseil municipal proclame élus les membres titulaires suivants : Sébastien DESBOURDES ; André MAUTRAIT ; Marcel DUBOIS ;

Membres suppléants Sièges à pourvoir : 3

Nombre de votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 15

	Voix
Liste 1 : Jean-Michel DUMAZERT Nathalie GRILLON Paule MASSON	15

Le conseil municipal proclame élus les membres suppléants suivants : Jean-Michel DUMAZERT ; Nathalie GRILLON ; Paule MASSON ;

c) Commission Communale d'action sociale

Madame le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal

Mme le maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention et 13 voix pour, décide de fixer à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration de la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS).

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin Sièges à pourvoir : 4

Nombre de votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

	Voix
Liste 1 : Sylvie MILLOT Martine HUIBAN Paule MASSON Marcel DUBOIS	15

Le conseil municipal proclame élus les membres du conseil d'administration suivants : Sylvie MILLOT ; Martine HUIBAN ; Paule MASSON ; Marcel DUBOIS ;

d) Commissions Communales

Mme le Maire propose la création des commissions suivantes :

- Affaires Générales Projet Civique
- Finances
- Petite Enfance, Vie Scolaire, Jeunesse
- Patrimoine, Cadre de vie, Sécurité, Développement Durable
- Urbanisme, Transports
- Grands Projet, Travaux
- Culture, Loisirs, vie associative
- Information et communication
- Vie économique, commerce

Elle demande aux membres du conseil municipal de désigner les membres de chaque commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la création des commissions et désigne les représentants suivants :

- **Affaires Générales Projet Civique :** Nathalie GRILLON, André MAUTRAIT, Sébastien DESBOURDES, Aline VAUTHIER, Marcel DUBOIS
- **Finances :** Sébastien DESBOURDES, Nathalie GRILLON, André MAUTRAIT, Jean-Michel DUMAZERT, Marcel DUBOIS
- **Petite Enfance, Vie Scolaire, Jeunesse :** Anne OLIVIER, Catherine LAVAUD, Paule MASSON, Martine HUIBAN, Fabrice AUCOULON, Aline VAUTHIER
- **Patrimoine, Cadre de vie, Sécurité, Développement Durable :** Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Jurgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON
- **Urbanisme, Transports :** Aline VAUTHIER, Jean-Michel DUMAZERT, Martine HUIBAN, Jurgen ALLEAUME, André MAUTRAIT
- **Grands Projet, Travaux :** Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Jurgen ALLEAUME, Jean-Michel DUMAZERT, Nathalie GRILLON
- **Culture, Loisirs, vie associative :** Martine HUIBAN, Sébastien DESBOURDES, Sylvie MILLOT, Paule MASSON
- **Information et communication :** Jean-Michel DUMAZERT, Nathalie GRILLON, Fabrice AUCOULON, Sylvie MILLOT
- **Vie économique, commerce :** Aline VAUTHIER, Jurgen ALLEAUME, Sylvie MILLOT, Sébastien DESBOURDES

5) Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de désigner les délégués au sein des organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Délégué Elu : Nathalie GRILLON
Délégué agent : Paula FONSECA

Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR)

Délégués Titulaires : * Sébastien DESBOURDES
* André MAUTRAIT
Délégués Suppléants: * Martine HUIBAN
* Jean-Michel DUMAZERT

Syndicat intercommunal d'aménagement de réseaux et de cours d'eau (SIARCE)

Délégués Titulaires : * Marcel DUBOIS
* Jurgen ALLEAUME
Délégués Suppléants: * André MAUTRAIT
* Sébastien DESBOURDES

Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM)

Délégué Titulaire : Jurgen ALLEAUME
Délégué Suppléant: Aline VAUTHIER

Syndicat Intercommunal des transports Scolaires de La Ferté Alais (SISFA)

Délégués Titulaires : * Nathalie GRILLON
* Aline VAUTHIER

Syndicat Intercommunal d'Électricité du Gâtinais d'Ile de France (SIEGIF)

Délégués Titulaires : * Marcel DUBOIS
* André MAUTRAIT
Délégués Suppléants: * Paule MASSON
* Jurgen ALLEAUME

Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges (CLET)

Délégués Titulaires : * Marcel DUBOIS
* Sylvie SECHET

6) Modification du marché d'enfouissement

Dans le cadre du marché d'enfouissement des réseaux et aménagement de voirie accepté par le conseil municipal en date du 18 octobre 2013, Mme le Maire informe les membres du conseil municipal des problématiques rencontrées par le bureau d'études pour poursuivre l'enfouissement des réseaux France Télécom.

Mr CARRE du bureau d'études BEHC s'engage à réaliser les tranchées sur les espaces privatifs de la rue Georges Clémenceau, Rue des Champs et Rue du Rocher Bizet dans l'enveloppe financière initiale sans aucun supplément pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la prise en charge des travaux sans coût supplémentaire à l'enveloppe validée par le conseil municipal le 18 octobre 2013 et indique que le bureau d'études BEHC, représenté par Mr CARRE, sera chargé de l'exécution des travaux.

7) Questions diverses

- a) Mme le Maire présente la demande de Mr le Principal du collège Albert Camus de La Ferté Alais pour l'acquisition d'un audiomètre. La participation demandé représente la somme de 168 € qui a été calculée proportionnellement au nombre d'enfants boissillons scolarisés en 6^{ème}.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention et 14 voix pour accepte de verser une subvention exceptionnelle au collège Albert Camus pour un montant de 168€.
- b) Mme SECHET informe qu'elle reçoit un représentant de CAUE 91 le 24 avril prochain pour l'étude de projet d'aménagements communaux.
- c) Mme le Maire précise que les effectifs prévisionnels de septembre 2014 de l'école maternelle sont de 63 enfants et qu'elle a demandé à l'inspection académique l'ouverture d'une 3^{ème} classe.
- d) Mr DUMAZERT précise que le site internet de la commune a été mis à jour et souhaite avoir les photos des élus pour les insérer sur le site.
- e) Mme SECHET précise le nom des candidatures reçu pour le CCAS :
 - Mr PETIT ; Mme DOUSSINT ; Mme ROCHE ; Mme MAUTRAIT

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20H10.